

Réunion du 2 mars 2026

Objet : Compte administratif 2025 – Budget principal

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du compte administratif 2025 pour le budget principal.

1. Section de fonctionnement

En 2025 les crédits votés en fonctionnement s'élevaient à 2 910 168,12€, incluant le report du résultat 2024 établis à hauteur de 1 694 333,11€.

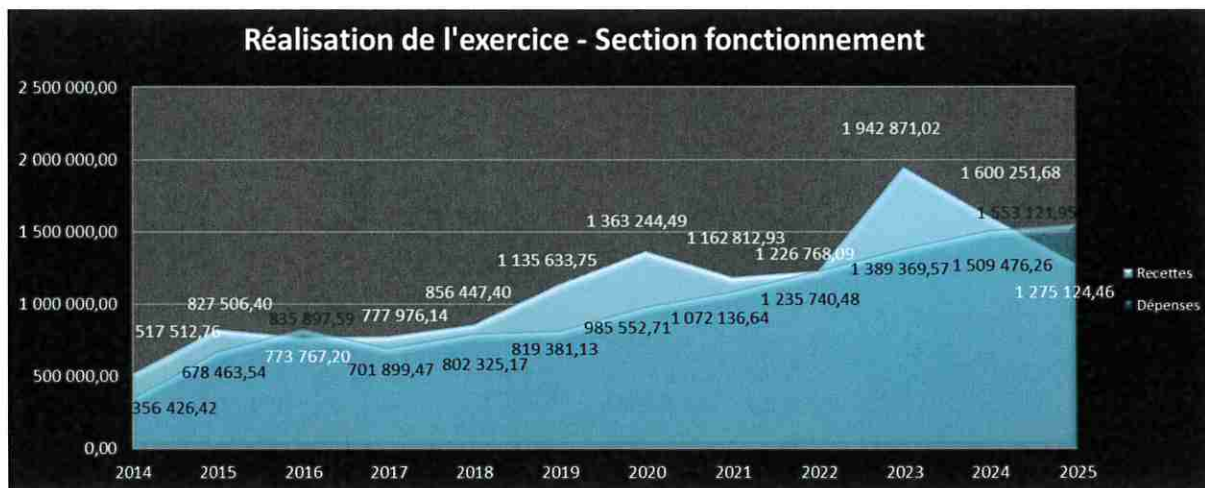
Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 1 416 335,62€. Ce dernier s'explique principalement par l'excédent cumulé *[dû notamment aux recrutements très tardifs des agents compte tenu de la pénurie de personnel qualifié sur notre secteur d'activité et du turn-over, de la baisse des charges certaines années (covid-19), de dotation exceptionnelle de l'Etat (2023 etc.)]*.

Par ailleurs le syndicat mène, une politique d'achat permettant une optimisation des dépenses (mutualisation des moyens, choix de gestion, négociation systématique des devis etc.).

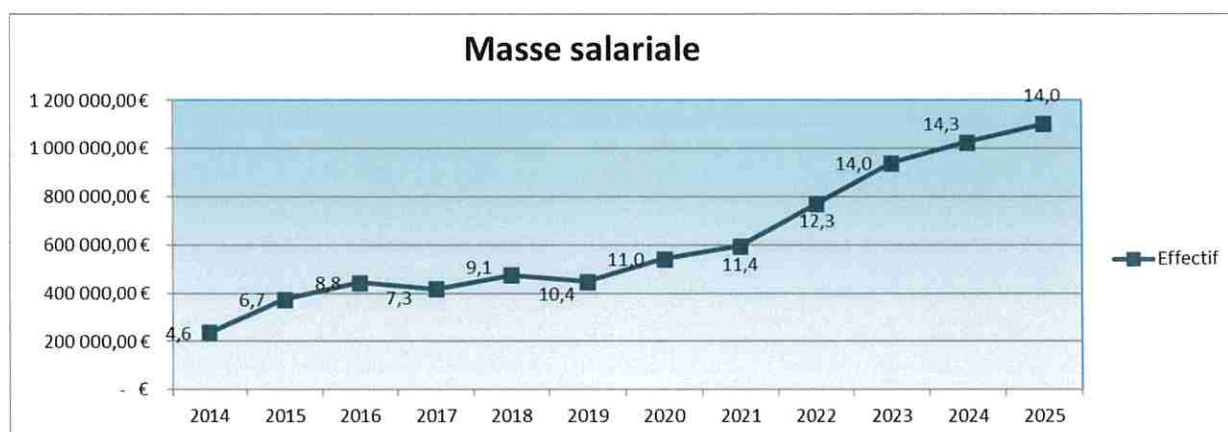
Les dépenses comptabilisent une évolution de +3% avec l'augmentation des charges de personnel mais également des nouvelles dépenses liées à la nouvelle compétence du syndicat.

Les recettes diminuent de 20% avec notamment la baisse de la refacturation aux budgets annexes et de la cotisation des membres avec la diminution progressive de l'activité liée à l'aménagement numérique.

L'excédent cumulé a permis d'une part de ne pas envisager d'augmentation des cotisations fixées à 0.80€/habitant en 2014 malgré les évolutions d'ENN et d'autre part de débiter une décroissance de la cotisation à compter de 2024.



La masse salariale évolue de la manière suivante :

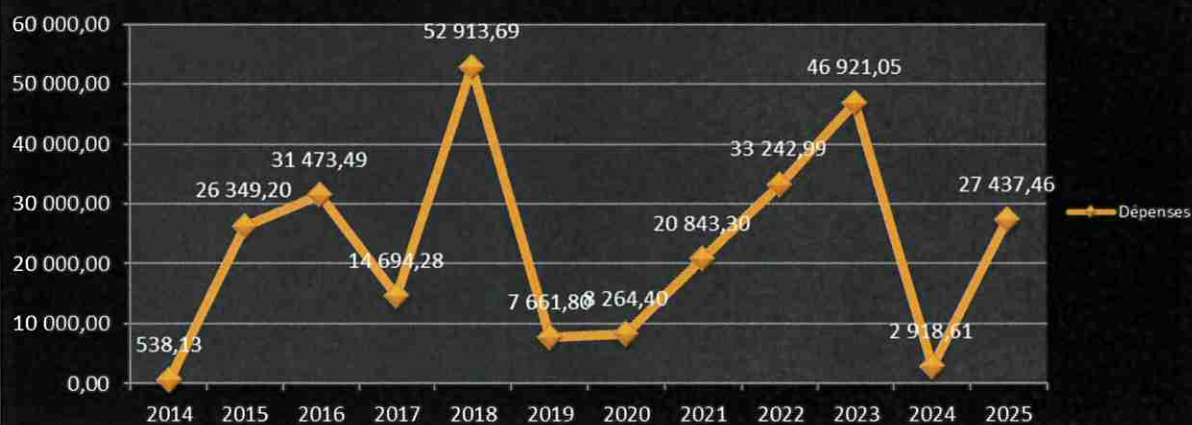


2. Section d'investissement

En 2025 les crédits votés en investissement s'élevaient à 490 000,00€ incluant le report du résultat 2024 établis à hauteur de 25 963,39€.

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de 37 755,38€ correspondant notamment aux dotations aux amortissements qui ont couvert budgétairement les dépenses d'investissement nécessaires au syndicat sur l'exercice 2025 (acquisition de mobiliers et matériels informatique).

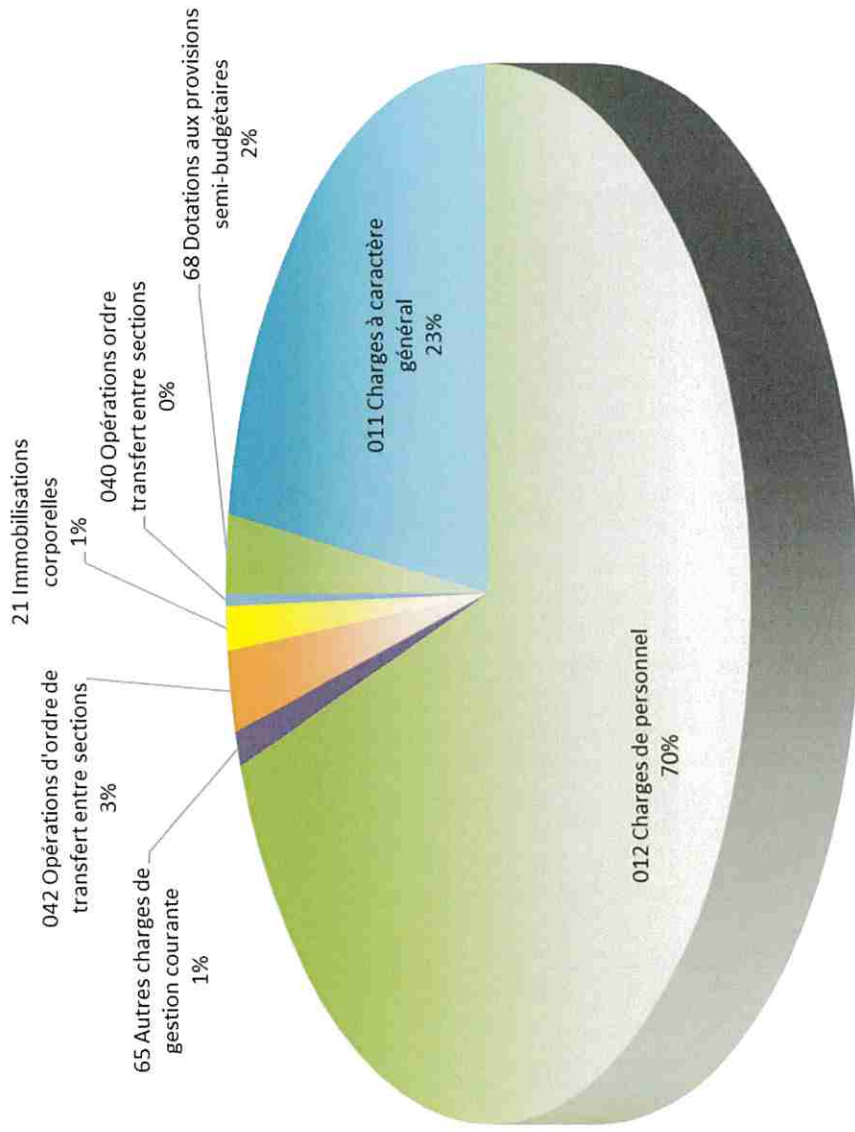
Réalisation de l'exercice - Dépenses d'investissement



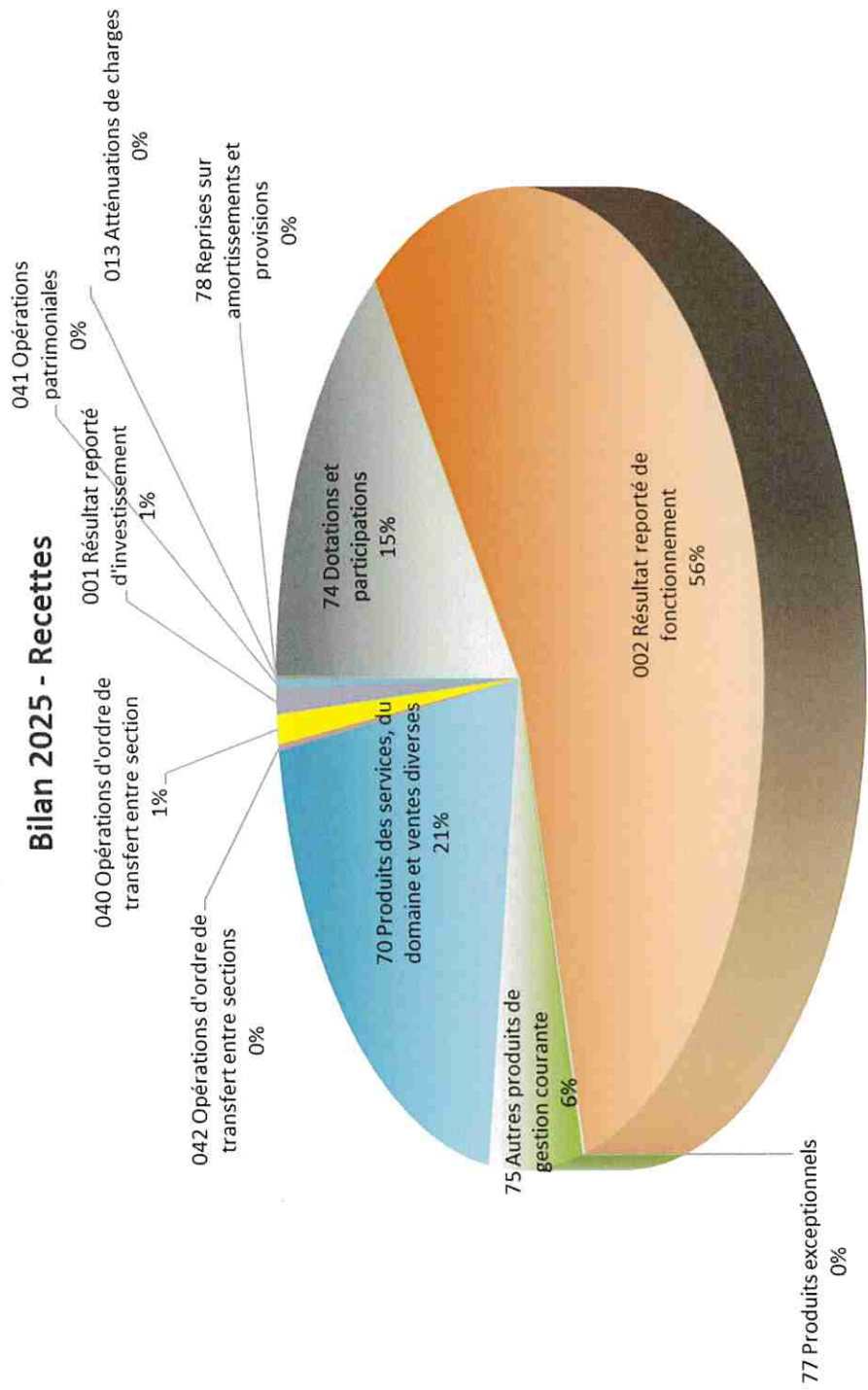
RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	Section de fonctionnement	1 553 121,95	1 275 124,46	-277 997,49
	Section d'investissement	27 437,46	39 229,45	11 791,99
	Total des sections	1 580 559,41	1 314 353,91	-266 205,50
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2024)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 694 333,11	1 694 333,11
	Section d'investissement (001)	0,00	25 963,39	25 963,39
RESULTAT DE CLOTURE 2025	Section de fonctionnement	1 553 121,95	2 969 457,57	1 416 335,62
	Section d'investissement	27 437,46	65 192,84	37 755,38
	Total des sections	1 580 559,41	3 034 650,41	1 454 091,00
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total des sections	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE 2025		1 580 559,41	3 034 650,41	1 454 091,00

Bilan 2025 - Dépenses



Bilan 2025 - Recettes



Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2026-013

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 2 mars 2026

Objet : Compte administratif 2025 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 2 mars 2026 en visio conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'est retiré de l'assemblée ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- D'adopter le compte administratif 2025 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	Section de fonctionnement	1 553 121,95	1 275 124,46	-277 997,49
	Section d'investissement	27 437,46	39 229,45	11 791,99
	Total des sections	1 580 559,41	1 314 353,91	-266 205,50
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2024)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 694 333,11	1 694 333,11
	Section d'investissement (001)	0,00	25 963,39	25 963,39
RESULTAT DE CLOTURE 2025	Section de fonctionnement	1 553 121,95	2 969 457,57	1 416 335,62
	Section d'investissement	27 437,46	65 192,84	37 755,38
	Total des sections	1 580 559,41	3 034 650,41	1 454 091,00
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total des sections	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE 2025		1 580 559,41	3 034 650,41	1 454 091,00

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 EN 2026 (BP)	Section d'investissement		
	001		37 755,38
	1068		
	Section de fonctionnement		
	002		1 416 335,62

- D'affecter au budget 2026 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élevant à un montant total de 1 416 335,62€ :

- en recette de fonctionnement, soit 1 416 335,62€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2025 s'élevant à un montant de 37 755,38€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 23
 - Collège Conseil Départemental : 12
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 8
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 2 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 06/03/2026